

AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INCUBATION du 23 octobre 2018

ENTRE :

L'Incubateur d'entreprises innovantes INIZIÀ

- Maison du Parc – ZI Erbajolo – 20600 BASTIA

Ci-après désignée par « **L'INCUBATEUR** » et représenté par son Président, M. Alexandre VINCIGUERRA et par son Directeur, M. Emmanuel PIERRE, dûment autorisés à signer cet accord conventionnel par délibération du Conseil d'Administration d'INIZIÀ en date du 9 décembre 2013,

d'une part,

ET :

Monsieur Florent BOSSERT-CASTELLI

14 rue Maréchal Juin

20137 PORTO-VECCHIO

Ci-après désigné par le « **PORTEUR DE PROJET** », dûment autorisé aux fins des présentes,
d'autre part.

- Vue la convention signée le 23 octobre 2018 entre INIZIÀ et Florent BOSSERT-CASTELLI
- Vue la délibération n° 13/167 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes de Corse.
- Vue l'Assemblée Générale constitutive de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes – INIZIÀ du 8 octobre 2013.
- Vu l'avis du Comité de Sélection et de Suivi de l'incubateur INIZIÀ arrêté lors de sa réunion du 03 mars 2020.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Durée

La convention susvisée est prorogée de 6 mois supplémentaires. Celle-ci prendra fin le 23 octobre 2020.

Fait en 2 exemplaires à Bastia le : 23/04/2020

Pour l'Incubateur d'Entreprises
Innovantes INIZIÀ :



Emmanuel PIERRE
Directeur

Le porteur de projet :



Florent BOSSERT-CASTELLI
Porteur du projet HOSPITALINK

Le programme d'incubation est cofinancé par les membres d'INIZIÀ, la Collectivité Territoriale de Corse, l'Union Européenne et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Collectivité
Territoriale de
CORSE
Cullettività
Territoriale di
CORSICA

